

## RÉFÉRENDUM – RÈGLEMENT VA-1279

### AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE, AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

#### SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE DU 12 MAI 2024

---

**AVIS PUBLIC** est, par la présente donnée par la soussignée, M<sup>e</sup> Claudyne Maurice, greffière :

**Aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé dans le secteur concerné par le référendum depuis au moins 12 mois le 18 mars 2024.

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir transmis à la Ville d'Amos, une demande d'inscription à la liste référendaire au plus tard le 12 avril 2024

La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas avoir perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.

**Aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné par le référendum, depuis au moins 12 mois le 18 mars 2024.

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir transmis à la Ville d'Amos, une procuration au plus tard le 12 avril 2024.

La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas avoir perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.

**Aux personnes morales qui sont habiles à voter, depuis au moins 12 mois le 18 mars 2024** que vous pouvez être inscrites sur la liste référendaire pour le scrutin, en respectant les conditions suivantes :

1. avoir désigné, au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'a pas perdu son droit de vote à cause d'une tutelle, ni déclarée coupable (au cours des cinq dernières années) d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse le 18 mars 2024.

2. avoir transmis à la municipalité, une résolution au plus tard le 12 avril 2024.

**PRENEZ NOTE** que la demande d'inscription, la procuration ou la résolution transmise **après le 12 avril 2024** mais **au plus tard le 24 avril 2024** sera considérée comme une demande de modification à la liste référendaire

Un modèle de formulaire de demande d'inscription, de procuration ou de résolution est disponible au bureau de la greffière. La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la greffière.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec la greffière :

182, 1<sup>re</sup> Rue Est, Amos Québec, J9T 2G1

Courriel : [greffe@amos.quebec](mailto:greffe@amos.quebec) Tél. : 819 732-3254, poste 203

Donné à Amos, le 2 avril 2024.

Me Claudyne Maurice, greffière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Claudyne Maurice, greffière de la Ville d'Amos, certifiée sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 2 avril 2024 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 2 avril 2024

---

M<sup>e</sup> Claudyne Maurice, greffière